



LE FINANCEMENT D'UNE MOBILITE ELEVE/APPRENANT A DES FINS DE STAGE

Bourse Erasmus+

Bénéficiaires :

Les élèves inscrits dans un établissement scolaire d'enseignement professionnel et technologique, dans le public comme dans le privé, peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus +. Le montant de cette bourse est différent selon le pays de destination.

Montant /Accompagnement proposé :

Pays de destination	Montant par jour en EUR à des fins de stage	
	1 à 14 jours	De 15 à 360 jours
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	41 €	30 €
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	35 €	26 €
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	30 €	22 €

Un forfait frais de voyage est appliqué en fonction de la distance à vol d'oiseau entre ville de départ et ville d'arrivée : 180 € par élève pour une distance entre 100 et 499 km.

<https://agence.erasmplus.fr/programme>

Bourse Région Mobilité Internationale

Bénéficiaires :

Les CAP, Bac Pro et apprentis en formation professionnelle au sein d'un lycée public situé en Auvergne-Rhône-Alpes.

Montant /Accompagnement proposé :

Les jeunes recevront 90€ par semaine pendant le stage à l'étranger.

Une prime de 200€ supplémentaire au total du séjour si le jeune bénéficiaire est apprenti ou boursier d'Etat sur critères sociaux.

Le Stage est d'une durée de 3 semaines minimum à 10 semaines maximum, entières et consécutives au sein de la même entreprise.

Modalités :

Pour obtenir une bourse d'aide à la mobilité à l'étranger, les jeunes doivent effectuer leur demande en ligne sur le site de la Région, 3 mois au plus et un mois au moins avant la date de départ effective en stage à l'étranger.

Après validation du dossier par l'établissement de formation, le jeune doit renvoyer dans les 18 mois à la Région son attestation de stage à l'étranger, afin que sa bourse lui soit versée.

La bourse ne peut être versée que sur le compte bancaire du jeune ou de son représentant légal.

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/93/289-bourse-region-mobilite-internationale-lyceens-et-apprentis-education-lycees.htm>

Participation des familles

Une participation des familles est demandée en fonction de la durée du stage :

150 € pour une durée de 4 semaines

200 € pour une durée de 6 semaines

